



Communiqué de presse
A Iloni, le 23 octobre 2017

Le Défi du *Fundi* 4^e édition de la course de pirogues à Kani-Kéli

Samedi 11 novembre 2017, de 8h à 17h à M'Bouini

Le *Défi du fundi* est un événement festif et sportif pour valoriser la pirogue traditionnelle, un des emblèmes du patrimoine culturel marin de Mayotte. Pour la 4^{ème} année consécutive, le Parc naturel marin de Mayotte et ses partenaires, l'association Canoë-kayak touristique et sportif de M'Bouini, les communes de Kani-Kéli et de Bandrélé attendent un large public à M'bouini, samedi 11 novembre.



Photo : Karani Andaza / Agence française pour la biodiversité

Des courses pour tous !

Trois courses de pirogues seront organisées sur la journée du samedi 11 novembre de 8h à 17h, à M'bouini, dans la commune de Kani-Kéli :

- le défi des *jeunes fundis* (de 14 à 18 ans)
- le défi des *fundis adultes*
- le défi des *fundis entreprises*

Les courses suivront un parcours de 3 km sur une boucle autour de l'îlot M'Bouini à bord de pirogues à deux places.

Venez relever le défi !

Tous les participants sont les bienvenus ! Que l'on soit jeune, adulte ou que l'on souhaite concourir pour son entreprise ou association, il y a des courses pour tous les goûts !

Pour s'inscrire, il suffit d'appeler ou de se rendre à l'un des 4 points d'inscription suivants * :

- Parc naturel marin à Iloni : 14 lot Darine Montjoly, 97660 ILONI – 02 69 60 73 65
- Parc naturel marin à Dzaoudzi : Boulevard des Crabes, DZAOUZDI - 02 69 63 83 11
- Mairie de Kani-Kéli : MJC de Kani Bé, 97625 KANI KELI – 06 39 40 24 16
- Association Canoë-kayak de M'bouini : Place de l'ancien Marché, MAMOUDZOU – 06 39 23 55 07



L'inscription est gratuite pour les *jeunes fundis*.

Pour les *fundis adultes*, l'inscription est de 20 € par pirogue ; pour les *fundis entreprises*, 60 € par pirogue. Les pirogues, les collations de midi et le matériel de sécurité seront fournis par les organisateurs.

Les recettes sont reversées aux piroguiers qui mettent leur embarcation à disposition des organisateurs.

*Les fiches d'inscriptions sont en téléchargement sur www.parc-marin-mayotte.fr

Valoriser les pratiques et les savoirs traditionnels

Cette action s'inscrit dans la volonté du Parc naturel marin de Mayotte de partager et de valoriser le patrimoine culturel lié au milieu marin et est directement liée aux objectifs définis dans son plan de gestion. En particulier, elle répond à l'objectif de « Pérenniser et valoriser les pratiques vivrières et les savoirs traditionnels dans le cadre d'une gestion précautionneuse du lagon ».

Le Parc naturel marin de Mayotte fait partie de l'Agence française pour la biodiversité, un établissement public du ministère de la Transition écologie et solidaire. L'AFB exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins.

www.parc-marin-mayotte.fr

Contact presse:

Fanny CAUTAIN / fanny.cautain@aires-marines.fr / 06 39 09 39 70